



PROCES VERBAL

Conseil municipal du 13 septembre 2022

Date de convocation : 06/09/2022
Date d'affichage : 06/09/2022

Conseillers en exercice : 15
Conseillers Présents : 12
Quorum : 8
Votants : 15 dont 3 pouvoirs

L'an deux mil vingt-deux, le treize septembre, à 18H30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier TORCHÉ, Maire.

Etaient présents : MM Didier TORCHÉ, Audrey CRUCHET-GIRARD, Pierrick BERRIGUIOT, Yves BLIN, Martine CASSÉ, Gérard CHAUVEL, Olivier CHEVEE, Julie COURTEMANCHE, Michel GERVAIS, Michel HAEMMERER, Alain PICHER, Sabine RENVOIZÉ

Pouvoirs : Jean-Claude GOUHIER ayant donné pouvoir à Pierrick BERRIGUIOT, Fabrice LEVASSEUR ayant donné pouvoir à Michel GERVAIS, Estelle PIAU ayant donné pouvoir à Olivier CHEVÉE

Secrétaire de séance : Sabine RENVOIZÉ

Ordre du jour :

- Travaux assainissement sur RD42 suite au contrôle des canalisations
- Décisions modificatives
- Logement 29 rue Henri Poussin : départ de la locataire
- Fonds de concours de la communauté de communes de l'Huisne Sarthoise :
 - o Mise en accessibilité PMR d'un futur commerce rue St Segré
 - o Acquisition d'un tracteur avec broyeur et benne
- Organisation du 11 novembre
- Questions diverses

1- Décisions prises par délégation

Monsieur le Maire donne lecture des décisions n°2022-14 et 2022-17 prises au titre des délégations qui lui ont été consenties par le conseil municipal.

2- Délibérations

TRAVAUX ASSAINISSEMENT RD42 – RUE HENRI POUSSIN

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de remplacement de canalisations d'eau potable par le Syndicat d'Eau de la Région de l'Est Sarthois ont commencé.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société SAM a été mandatée pour le passage de caméra dans la canalisation des eaux usées afin de savoir si des travaux du réseau d'assainissement étaient à réaliser avant le commencement des travaux d'aménagement de la rue Henri Poussin.

Il ressort de ce passage de caméra qu'un curage et un rechemisage doivent être effectués voire un remplacement de canalisations d'eaux usées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de procéder dans un premier temps à un curage et un rechemisage de la canalisation d'eaux usées située rue Henri Poussin.

AUTORISE Monsieur le Maire à notifier cette décision au maître d'œuvre pour une consultation d'entreprises qualifiées.

Interventions de :

- M le Maire pour rappeler la présentation faire par Monsieur HORPIN, maître d'œuvre, du cabinet INGERIF
- Pierrick BERRIGUIOT pour remercier M le Maire doit fait procéder au contrôle des réseaux d'assainissement avant le commencement des travaux d'aménagement
- M le Maire pour souligner que la réfection totale de la canalisation est estimée à 160 000 €
- Pierrick BERRIGUIOT pour demander une estimation du réseau d'eau pluvial payé par la commune
- M le Maire pour préciser que les travaux du syndicat d'eau potable devraient s'achever le 15 septembre pour l'entreprise Bernasconi sur RD42, ensuite l'entreprise Villedieu interviendra pour les branchements, l'entreprise Bernasconi ira sur la RD7 où une fermeture totale de la circulation est prévue. L'entreprise HRC devrait intervenir à partir du 10 octobre 2022.

DECISION MODIFICATIVE N°3

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune,

Monsieur BERRIGUIOT, conseiller délégué en charge des finances, propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2022 :

Section de fonctionnement – Dépenses

Article 678 – autres charges exceptionnelles	- 4 380.00 €
Article 66111 – intérêts à échéance	720.00 €
Article 023 – virement à la section d'investissement	3 660.00 €

Section d'investissement – Dépenses

Article 1641 – emprunts en euros	3 660.00 €
----------------------------------	------------

Section d'investissement – Recettes

Article 021 – virement de la section de fonctionnement	3 660.00 €
--	------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement – Dépenses

Article 678 – autres charges exceptionnelles	- 4 380.00 €
Article 66111 – intérêts à échéance	720.00 €
Article 023 – virement à la section d'investissement	3 660.00 €

Section d'investissement – Dépenses

Article 1641 – emprunts en euros	3 660.00 €
----------------------------------	------------

Section d'investissement – Recettes

Article 021 – virement de la section de fonctionnement	3 660.00 €
--	------------

Intervention : aucune

DECISION MODIFICATIVE N°1 ASSAINISSEMENT

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de l'assainissement collectif,

Monsieur BERRIGUIOT, conseiller délégué en charge des finances, propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2022 :

Section d'investissement – Dépenses

Article 203 – frais d'études	- 365.00 €
Article 2158 – autres	365.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE la décision modificative suivante :

Section d'investissement – Dépenses

Article 203 – frais d'études	- 365.00 €
Article 2158 – autres	365.00 €

Intervention : aucune

LOGEMENT 29 RUE HENRI POUSSIN – RACHAT DE FIOUL SUITE DEPART LOCATAIRE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que Madame Rachel GAGNET a quitté le logement communal situé au 29 rue Henri Poussin le 1^{er} août 2022.

Monsieur le Maire précise qu'il reste 200 litres de fioul dans la cuve de ce logement.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de racheter les 200 litres de fioul à leur prix d'achat : 0.908 € le litre (facture du 19 mars 2021) soit 181.60 € à rembourser à Madame Rachel GAGNET.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE le rachat du fioul restant dans la cuve du logement situé au 29 rue Henri Poussin suite au départ de Madame Rachel GAGNET le 1^{er} août 2022 au prix de 181.60 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au règlement pour le compte de Madame Rachel GAGNET.

Interventions de :

- Audrey CRUCHET-GIRARD pour demander si le logement est bien assuré depuis le départ de la locataire
- Gérard CHAUVEL pour demander si la commune avait des demandes de location.
- M le Maire pour répondre que le sujet sera abordé ultérieurement

FONDS DE CONCOURS 2022 : « MISE EN ACCESSIBILITE PMR D'UN FUTUR COMMERCE RUE ST SEGRE ».

La Commune de Cormes a sollicité la Communauté de communes de l'Huisne sarthoise pour l'octroi d'un fonds de concours au titre « Accessibilité » pour « mise en accessibilité PMR d'un futur commerce rue St Segré ».

Par délibération en date du 6 juillet 2022, le conseil de communauté a alloué à notre commune un fonds de concours d'un montant de 12 500 € au titre « Accessibilité » pour « mise en accessibilité PMR d'un futur commerce rue St Segré ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le fonds de concours attribué, « Accessibilité » pour « mise en accessibilité PMR d'un futur commerce rue St Segré »
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES				RECETTES		
INTITULE DU FONDS DE CONCOURS	MONTANT DEPENSES PREVISION NEL HT	ORIGINE FINANCEMENTS DES	MONTANT DE SUBVENTION	%		
mise en accessibilité PMR d'un futur commerce rue St Segré	44 166.67	Financement de l'Etat (DETR, DSIL, contrat de ruralité)	15 000	33.96		
		Conseil Régional				
		Conseil Départemental				
		CCHS	12 500	28.30		
		Autres financeurs publics (à préciser)				
		TOTAL FINANCEMENTS DES	27 500 €	62.26		
		PART RESTANT A LA CHARGE DE LA COMMUNE (20 % minimum)	16 666.67 €	37.74		
TOTAL DEPENSES	44 166.67 €	TOTAL RECETTES	44 166.67 €	100		

Intervention : aucune

FONDS DE CONCOURS 2022 : « ACQUISITION D'UN TRACTEUR AVEC BROYEUR ET BENNE ».

La Commune de Cormes a sollicité la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise pour l'octroi d'un fonds de concours au titre « Opérations diverses » pour « l'acquisition d'un tracteur avec broyeur et benne ».

Par délibération en date du 6 juillet 2022, le conseil de communauté a alloué à notre commune un fonds de concours d'un montant de 12 500 € au titre « Opérations diverses » pour « l'acquisition d'un tracteur avec broyeur et benne ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le fonds de concours attribué, « Opérations diverses » pour « l'acquisition d'un tracteur avec broyeur et benne »
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES		
INTITULE DU FONDS DE CONCOURS	MONTANT DEPENSES PREVISIONNEL HT	ORIGINE DES FINANCEMENTS	MONTANT DE SUBVENTION	%
l'acquisition d'un tracteur avec broyeur et benne	43 937.75	Financement de l'Etat (DETR, DSIL, contrat de ruralité)		
		Conseil Régional		
		Conseil Départemental		
		CCHS	12 500	28.45
		Autres financeurs publics (à préciser)		
		TOTAL DES FINANCEMENTS	12 500 €	
		PART RESTANT A LA CHARGE DE LA COMMUNE (20 % minimum)	31 437.75 €	71.55
TOTAL DEPENSES	43 937.75 €	TOTAL RECETTES	43 937.75	100

Intervention : aucune

4 RUE DES EGLANTINES – REGULARISATION DU CADASTRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de la vente de la maison située au 4 rue des Eglantines cadastrée section B n°231 appartenant aux Consorts JARNY à Monsieur Bruno JARNY, il a été constaté que le cadastre n'avait pas été mis à jour.

En effet en 1968, sur autorisation de Monsieur Henri Poussin, Maire, Monsieur André JARNY, époux défunt de Madame Denise JARNY, a érigé un mur de clôture sur le domaine public dans l'alignement de la parcelle cadastrée section B n°232.

En conséquence, Monsieur Bruno JARNY et Madame Denise JARNY, qui ont informé Monsieur le Maire de cette situation, sollicitent une mise à jour du cadastre.

Monsieur le Maire suggère de régulariser la situation en vendant au prix de 15 € les 70.77m² de surface utilisée par les Consorts JARNY depuis 1968, sachant que les frais d'acte et de bornage seront à la charge de l'acheteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTE de vendre à Monsieur Bruno JARNY une surface de 70.77 m² au prix de 15 € sachant qu'il s'acquittera des frais de bornage et d'acte.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Intervention : aucune

ADHESION A L'ASSOCIATION DES COMMUNES SARTHOISES « MAISONS FISSUREES »

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à l'association des communes sarthoises « Maisons fissurées » qui a pour but d'aider les communes dans la gestion des demandes de reconnaissance catastrophe naturelle retrait / gonflement des argiles et de leur suivi.

Le montant de cette adhésion est fixé à 150 € par an pour les communes de 851 à 1 000 habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'adhérer à l'association des communes sarthoises « Maisons fissurées »,

DECIDE de prendre en charge la cotisation annuelle correspondante de 150 € par an,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches afférentes à cette décision.

Interventions de :

- *M le Maire pour informer que Mme CRUCHET-GIRARD sera référente de la commune.*
- *Pierrick BERIGGUIOT pour suggérer un paiement de la cotisation au prorata de l'année*
- *Sabine RENVOIZÉ pour proposer une adhésion en 2023.*
- *M le Maire pour répondre que cela supposerait la perte des demandes de 2022.*

3- Orientations / Informations

11 NOVEMBRE 2022

Monsieur le Maire rappelle aux membres que le CCAS prend désormais à sa charge le repas offert aux personnes de plus de 67 ans domiciliées sur la commune.

La commune doit donc organiser la cérémonie et le vin d'honneur.

Monsieur le Maire précise que la Clique Cormes-Courgenard ne sera pas présente pour manque de musiciens.

La cérémonie aura lieu à partir de 11 h 30 (rassemblement à la Mairie), défilé et dépôt de gerbe au monument aux morts. Le vin d'honneur sera servi à la salle polyvalente vers 12 h.

TRAVAUX RD7 – AIDE EXCEPTIONNELLE DU DEPARTEMENT

Monsieur le Maire avise les membres que Monsieur BONNET de l'Agence Technique Départementale va appuyer la demande de la commune pour cette aide exceptionnelle.

LOGEMENT COMMUNAL 29 RUE HENRI POUSSIN

Monsieur le Maire précise qu'une personne est intéressée par ce logement. Un diagnostic énergie a été réalisé début juillet 2022 : classement en F.

Monsieur le Maire propose de réaliser des menus travaux en 2022 (isolation de la salle de bains, des WC, de la cuisine et de la cage d'escalier, changement des meubles de la cuisine, changement de la porte palière, mise aux normes de l'électricité), en 2023 de prévoir l'isolation et le changement de la porte du sous-sol et ultérieurement la chaudière.

Interventions de :

- *Gérard CHAUVEL pour les menuiseries.*
- *Monsieur le maire pour répondre qu'elles ont déjà été changées.*
- *Michel GERVAIS pour demander l'état du second logement.*

- *Monsieur le Maire pour répondre qu'il se trouve dans le même état.*
- *Gérard CHAUVEL pour connaître l'isolation de la toiture.*
- *Monsieur le maire pour répondre qu'elle est très bien isolée.*
- *Olivier CHEVEE pour demander le montant du loyer.*
- *Monsieur le Maire pour répondre qu'il a été annoncé à 470 €.*

PEDT – PRESENTATION POUR 2022/2025

Monsieur le Maire précise que le précédent PEDT (2021-2022) a été validé par les services préfectoraux et que le fonds d'amorçage a été versé à la commune.

Audrey CRUCHET-GIRARD, en charge de l'enfance, présente le PEDT 2022-2025 dans lequel est proposé un temps intergénérationnel. De ce fait, Génération Mouvement sera contacté pour partager ce temps avec les enfants dans le but de jouer aux cartes, aux jeux de société, faire du jardinage, du canevas... Un temps plus long pourra être prévu. D'autre part, les enfants sont très intéressés par de nouvelles activités proposées. Etudier de nouvelles activités pour le budget 2023.

4- Questions diverses

- Aménagement le Petit Saint Louis : Monsieur le Maire informe les membres que les travaux sont terminés après quelques modifications (déplacement et empierrage des regards, pose d'enrobés)
- Eclairage public : démarrage fin août, l'entreprise GUÉRIN interviendra fin septembre pour remise en service totale en raison d'un problème de livraison de pièces.
- Journée éco-citoyenne : rendez-vous à 9 h 30 à la salle polyvalente.
- Journées du patrimoine : église ouverte de 10 h à 11 h puis à partir de 12 h (cérémonie religieuse de 11 h à 12 h), concert à 16 h.
- Arrosage des fleurs : Jean-Claude GOUHIER remercie les personnes qui ont arrosé les fleurs pendant son absence.
- Prochaine réunion : le 18 octobre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le Président de séance,
Didier TORCHÉ



La secrétaire de séance,
Sabine RENVOIZÉ

